



Mercredi 31 mars 2021

POUVOIR D'ACHAT

Non les retraités ne sont pas des privilégiés

Pendant que le Gouvernement déverse des dizaines de milliards pour aider les entreprises du CAC 40 à maintenir leurs profits, les retraités vivent de plus en plus mal.

Ils subissent une dégradation importante de leur pouvoir d'achat et leur niveau de pension ne cesse de se détériorer.

L'évolution du coût de la vie entraîne une explosion de la pauvreté intergénérationnelle et notamment au niveau des retraités et personnes âgées.

Le niveau de vie des retraités baisse dangereusement

Les pensions nettes (après CSG à 8,3 %, Casa, CRDS...) n'ont évolué que de 6,26 % du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2019 alors que l'indice des prix Insee (hors tabac) a évolué de 12,93 % et le Smic de 20,05 %.

De nombreux retraités ont des pensions mensuelles inférieures à 1 000 euros et sont contraints à des privations importantes pour boucler leurs fins de mois.

Toutes les études récentes, que ce soit de la DREES¹ ou du COR², montrent une dégradation rapide et dramatique des pensions et du niveau de vie des retraités.

Entre 2013 et 2018, la pension moyenne a perdu 0,4 % par an.

Cette baisse s'accroîtra avec l'arrivée en retraite de personnes ayant connu le chômage, le temps partiel, la faible augmentation des salaires...

Et une pension diminuée en la calculant sur une durée de cotisations augmentée et en appliquant une décote.

Les retraités ont droit au respect

Le gouvernement, à grands renforts médiatiques, tente de diviser les générations en stigmatisant les retraités.

Ceux-ci sont la cible « privilégiée » d'Emmanuel Macron pour compenser les cadeaux généreusement accordés aux plus riches.

Après avoir augmenté de 25 % leur CSG, il a confirmé les nombreuses mesures fiscales décidées par les gouvernements successifs qui ont fortement amputé leur revenu disponible.

Au total, sur les années 2018, 2019, 2020, c'est près de 2 mois de pensions de sacrifiés pour les retraités avec l'ensemble de ces mesures.

Dans le même temps, Macron a multiplié les cadeaux aux grandes entreprises et aux plus fortunés:

- Suppression de l'ISF
- 230 milliards d'aides diverses accordées au grand patronat chaque année pris sur nos impôts et le budget de la Sécurité sociale.
- 57,8 milliards de dividendes reversés par les entreprises du CAC 40 à leurs actionnaires
- Etc.

Ce n'est pas aux retraités de payer les cadeaux faits aux plus fortunés.

Nos pensions de retraite proviennent des cotisations versées pendant notre vie active qui ont généré des droits.

Elles ne sont pas une allocation, mais le fruit de droits acquis en contrepartie de ces cotisations.

Les retraités veulent vivre

La revalorisation de 0,4 % au 1^{er} janvier 2021 et le gel des retraites complémentaires constituent une véritable provocation.

Ce n'est plus possible de vivre décemment dans de telles conditions.

Nous exigeons une revalorisation immédiate de 100 euros avant d'aller urgemment sur les 300 euros nécessaires à valoir sur la revalorisation des retraites et pensions calculées sur l'évolution du salaire moyen.

Aucune pension ne devrait être inférieure au Smic que revendique la CGT à 1800 euros bruts par mois.

Les retraités qui ont déjà payé un lourd tribut à l'épidémie de Coronavirus (décès, isolement à domicile ou en Ehpad) n'ont pas à payer une nouvelle fois en subissant une revalorisation insuffisante de leurs pensions de retraite.

1. DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

2. COR : Conseil d'orientation des retraites

LE 31 MARS

RETRAITÉES ET RETRAITÉS, MOBILISONS-NOUS

RASSEMBLEMENT 10h30

devant la sous-préfecture d'Arles

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

➤ ***J'adhère à la CGT***

Nom ➤ Prénom ➤

Adresse ➤

Code postal ➤ Ville ➤

Branche professionnelle d'origine ➤

Mail ➤ Tél. ➤

Bulletin à retourner à **USLR-CGT 3 rue Parmentier 13200 Arles** ou à remettre à un(e) militant(e) Cgt de votre connaissance

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre